ASAC FAPES

à adresser à ASAC-FAPES
31 rue des Colonnes du Trône
75603 Paris cedex 12

CONTACTEZ-NOUS
01 44 67 25 00

MODIFICATION DE CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Réf. Adhésion : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

1 I JE SOUSSIGNÉ(E)

ADHÉRENT / ASSURÉ

ÉTAT CIVIL

☐ M. ☐ Mme

Nom : _

Prénom : _

Nom de naissance : _

Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Lieu de naissance : _ Dept.: |_|_|

Pays de naissance : _

Adresse : _

Code Postal : _ _ _ _ _ _ _ _ _ Ville : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

CONTACT

Tél. : _

E-mail : _

2 I DÉSIGNATION DU (DES) BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS (de manière lisible et en lettres majuscules)

Lorsque la clause est nominative les nom, prénom, nom de naissance, date, lieu et pays de naissance et, le cas échéant, lien de parenté avec l'assuré du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) doit(vent) être indiqués. Ces informations seront utilisées par l'Assureur afin d'identifier et d'entrer en relation avec le(s) bénéficiaire(s) de votre contrat.

_ _

_ _

_ _

_ _

_ _

_ _

_ _

_ _

_ à défaut les héritiers de l'assuré.

➤ TROIS CONSEILS

1

➤ Si vous souhaitez désigner votre conjoint, ne pas associer sa qualité à son nom afin d'éviter tout problème d'interprétation en cas de divorce.
Reportez la mention « *Mon conjoint non séparé de corps* ».

2

➤ En cas de pluralité de bénéficiaires de même rang, précisez la quote-part revenant à chacun d'entre eux.
Exemple : « *M. X et Mme Y à parts égales entre eux* » ou « *M. X pour 40%, Mme Y pour 60%* ».

3

➤ Pensez à faire souscrire au bénéficiaire un contrat à son nom. Il disposera ainsi de la faculté de demander, à votre décès, l'affectation sans frais des capitaux lui revenant, vers son propre contrat qui aura acquis, à cette échéance, une antériorité fiscale certaine.

Dans tous les cas, prévoyez le prédécès ou la renonciation du ou des bénéficiaires en utilisant notamment les mentions « à défaut » entre chaque personne désignée ainsi que « *vivant ou représenté* » après chacune : Exemples : « *Mon conjoint non séparé de corps en cas de décès ou de renonciation, ma sœur* », dans ce cas, la part du conjoint prédécédé reviendra à la sœur de l'assuré décédé. « *Mes enfants par parts égales entre eux, vivants ou représentés en cas de décès ou de renonciation*», dans ce cas, la part du bénéficiaire prédécédé reviendra à ses propres enfants. A défaut de cette mention la part du prédécédé reviendra à ses frères et sœurs survivants.

3 I SIGNATURE(S)

Fait à : _, le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Adhérent / Assuré

• MCB • 09.2020

Les informations contenues dans le présent document ne seront utilisées que pour les seules nécessitées de la gestion de votre demande. En vertu de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 16 janvier 1978 modifiée, vous pouvez demander communication et rectification de toute information vous concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage d'ASAC-FAPES et de l'assureur, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès du service communication d'ASAC-FAPES.

Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, des informations peuvent être communiquées à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.Dans le cadre de l'application des dispositions des articles L561-5 et L561-6 du Code monétaire et financier le recueil et/ou la communication d'un certain nombre d'informations à caractère personnel est nécessaire à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce cadre, vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 8 rue Vivienne - 75002 Paris.

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 1649 ter du Code général des impôts, le recueil et la communication d'informations à caractère personnel et liées à l'adhésion sont transmis par l'Assureur à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour alimenter le fichier des contrats d'assurance vie. Ces données sont également accessibles sur demande auprès du Centre des Impôts dont dépend son domicile.

ASAC-FAPES est une marque de Fapes Diffusion, 31 rue des Colonnes du Trône - 75012 Paris — SAS au capital social de 2 688 393€ — RCS Paris B421 040 544 — Enregistrée auprès de l'ORIAS n° 07 000 759 (www.orias.fr) en qualité de courtier en assurance (catégorie B au titre de l'article L520-1 II du Code des assurances), de courtier en opérations de banque et services de paiement et de mandataire non exclusif en opérations de banque et services de paiement — Service réclamation : 31 rue des colonnes du trône 75012 Paris - E : reclamation@asac-fapes.fr Tél : 01 44 67 25 90 numéro de téléphone non surtaxé — Placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.